



académie
Lyon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire

éducation
nationale
jeunesse
vie associative

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE SAINT CHAMOND

PROJET de NATATION 2022-2023
Piscine Roger COUDERC

Dossier suivi par la CPC EPS

Sylvie BALLUET

Inspection de l'éducation nationale

04 77 22 61 86

Sylvie.balluet@ac-lyon.fr

En collaboration avec l'équipe des Maîtres-nageurs de la piscine R.Couderc de St Chamond

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	2
II. ORGANISATION GENERALE	3
A. Cycles d'activités, encadrement, sécurité	3
B. Encadrement, sécurité.....	4
C. Les règles à respecter à chaque séance	5
1. A l'entrée	5
2. Dans les vestiaires	5
3. La séance.....	5
4. Fin de la séance	6
D. Sécurité, plan d'évacuation	6
III. PROJET PEDAGOGIQUE.....	7
A. Principes pour toutes les classes.....	7
1. Les aménagements	7
2. Les duos.....	7
3. L'avant et l'après séance.....	7
B. Le déroulement des modules CP, CE1, CM1, CM2.....	7
C. Repères pour organiser la progressivité des apprentissages	8

I. PREAMBULE

Références : Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2022 - Enseignement de la natation scolaire

Note de service du 28-2-2022

Extraits :

*Permettre à chacun de pouvoir **nager en sécurité**, dès le plus jeune âge est **une des priorités de l'enseignement d'éducation physique et sportive**. Dans cette perspective, l'École apporte une contribution majeure à l'acquisition de l'aisance aquatique. Celle-ci se définit comme une première expérience positive de l'eau qui fonde la capacité à agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique. Envisagée comme un continuum ouvert d'acquisitions, **l'aisance aquatique est particulièrement visée pour les enfants de moins de 7 ans. Son acquisition est plus largement un objet d'enseignement incontournable pour tout élève non-nageur, quel que soit son âge, dans la perspective de l'acquisition du savoir-nager en sécurité.***

*Dans un souci de mise en cohérence des actions scolaires et extra-scolaires visant l'évolution des jeunes en sécurité dans les milieux aquatiques, les dispositions certificatives ont été réorganisées. La présente note de service actualise **les tests et les repères d'acquisitions qui font dorénavant référence :***

- *l'attestation antérieurement nommée « attestation scolaire du savoir nager » est adoptée comme test de référence dans les domaines scolaires et extra-scolaires, elle est renommée **attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) ;***
- *l'aisance aquatique est à présent définie comme une étape fondamentale pour débiter le parcours de formation d'un nageur sécurisé ;*
- ***le test antérieurement appelé « aisance aquatique » et permettant l'accès aux activités nautiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, est renommé « Pass-nautique ».***

Il est attendu des élèves une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

Le parcours de formation du nageur sécurisé débute dès l'école maternelle, avec l'objectif d'une première expérience positive de l'eau et l'acquisition par tous d'une aisance aquatique. L'acquisition du savoir-nager se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement de la classe de cours préparatoire (CP) à la classe de sixième.

*C'est pourquoi l'identification, le suivi et la validation des compétences nécessaires à une évolution en sécurité dans le milieu aquatique pour tous les élèves font l'objet de toute l'attention nécessaire au long de ce parcours. **L'obtention de l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) en fin de cycle 3 marque une étape incontournable dans le parcours de formation des élèves.***

II. ORGANISATION GENERALE

L'acquisition des connaissances et des compétences liées au savoir-nager s'envisage à travers la programmation de plusieurs séquences d'apprentissage réparties dans les cycles d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée. Les connaissances et les capacités nécessaires s'acquièrent progressivement et doivent être régulièrement évaluées. Cet apprentissage se fait sous la responsabilité des professeurs, dans le respect des consignes de sécurité.

A. Cycles d'activités

Dans le premier degré

Pour permettre aux élèves de construire les compétences attendues, en référence aux programmes d'enseignement, il importe, dans la mesure du possible, de prévoir trois à quatre séquences d'apprentissage à l'école primaire (de 10 à 12 séances chacune).

Le parcours de formation de l'élève s'initie dans la perspective d'une aisance aquatique, dès le cycle 1. Il se traduit par des situations de découverte et d'exploration du milieu aquatique. Elles permettent d'agir en confiance et en sécurité ainsi que de découvrir de nouveaux équilibres (entrer et sortir de l'eau, se déplacer, s'immerger, se laisser flotter sans matériel et sans aide).

Le parcours se poursuit au cycle 2 par des temps d'enseignement progressifs et structurés, afin de permettre la validation des attendus de la fin du cycle (notamment « se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion »).

La fréquence, la durée des séances et le temps d'activité dans l'eau sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Dans le cadre d'une séquence d'enseignement, une séance hebdomadaire est un seuil minimal. Des programmations plus massées (2 à 4 séances par semaine), voire sous forme de stage sur plusieurs jours consécutifs, peuvent être encouragées. Elles peuvent constituer des réponses efficaces dans des contextes particuliers, à des projets ou à des besoins, notamment pour les actions de soutien et de mise à niveau. Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 40 à 45 minutes de pratique effective dans l'eau.

Référence : lettre de cadrage IADASEN de la LOIRE -

Pour mener à bien ce projet du savoir nager, il est important que le parcours de nageur de l'élève s'inscrive dans les trois temps d'apprentissages suivants :

- Une première rencontre en grande section pour découvrir et explorer le milieu aquatique. Ce temps peut s'organiser en format « module filé » ou sous un format « massé » à différents moments de l'année. Toutefois, la fin de l'année scolaire est plus favorable pour ces jeunes élèves. [...]*
- Une deuxième rencontre avec le milieu aquatique devra se dérouler sur les classes de CP, CE1 et CE2. Il permettra de mettre en place des temps d'enseignement progressifs et structurés. Le nombre de modules sera déterminé par la capacité d'accueil de chaque bassin d'apprentissage.*
- Une troisième rencontre en CM1 et/ou CM2 favorisera la continuité avec le collège et visera la validation de l'ASNS.*

Pour le centre nautique Roger Couderc, ces textes se déclinent, en principe, de la manière suivante :

- Un cycle de découverte et d'exploration du milieu aquatique en Grande Section de maternelle
- Un cycle d'enseignement en CE1
- Un cycle d'enseignement en CM1

Ces cycles de 8 à 12 séances pourront être organisés à raison de 1 séance par semaine pendant 10/11 semaines ou 2 séances par semaine pendant 5/6 semaines ou 1 séance par jour pendant 8/9 jours de classe consécutifs.

Chaque cycle à la piscine est précédé d'une séance en classe présentant aux élèves l'activité et ses enjeux, ainsi que les règles indispensables de sécurité et de bon déroulement des séances.

En 2022-2023, nous devons tenir compte d'une période de fermeture prévue sur jusqu'en janvier 2023.

Compte tenu de l'antériorité de la fréquentation scolaire de la piscine, le cycle d'enseignement pour les CE1 ne sera pas assuré pour cette année scolaire.

En cas d'impossibilité de participer à la séance – absence d'un maître non remplacé ou premier jour de remplacement - l'école s'engage à prévenir rapidement les MNS à la piscine ainsi que le conseiller pédagogique à l'inspection.

En cas d'impossibilité d'accès à la piscine, les écoles sont prévenues dans les meilleurs délais par le directeur de l'établissement.

Les élèves malades ou dispensés restent à l'école : pas d'élèves habillés au bord du bassin.

Le transport est organisé et financé par la ville de Saint Chamond. **Une annulation de séance doit être signalée au plus tôt au service des sports afin d'annuler le transport.**

Le planning horaire mis en place spécifie le temps effectif d'arrivée et d'évacuation du bassin. Il faut chercher à respecter le plus possible ces horaires en prenant en compte les temps de déplacements et de vestiaire.

Pour traiter les problèmes de sécurité, les responsabilités de chaque intervenant doivent être clairement établies à chaque moment d'une séance.

Il est IMPERATIF que l'enseignant transmette sa liste d'élèves aux maîtres-nageurs dès le début de la première séance (annexe) et que le directeur de l'école renvoie la fiche « organisation pratique du projet » (annexe) à la circonscription à l'issue de la première séance. La fiche de suivi (annexe) sera renseignée et renvoyée à la circonscription à l'issue du module.

B. Encadrement, responsabilité

L'encadrement des élèves est défini par classe sur la base suivante (NDS du 28/2/2022 – BO du 3/3/2022) :

Le taux d'encadrement ne tient pas compte de la présence d'un personnel qualifié et dédié à la surveillance.			
<i>Taux d'encadrement par groupe-classe</i>			
	<i>d'élèves d'école maternelle</i>	<i>d'élèves d'école élémentaire</i>	<i>d'élèves d'école maternelle et d'école élémentaire</i>
<i>moins de 20 élèves</i>	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe
<i>de 20 à 30 élèves</i>	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe
<i>plus de 30 élèves</i>	4 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	4 adultes au moins dont le professeur de la classe

Lorsque des regroupements de classes ou des échanges de services sont organisés, le professeur de la classe peut être remplacé par un autre professeur.

Pour le premier degré, l'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité du professeur de la classe ou, à défaut, d'un autre professeur, y compris un professeur d'EPS lorsqu'un projet pédagogique est établi dans le cadre du cycle 3, avec l'appui des équipes de circonscription.

Comme pour les professeurs, la responsabilité d'un intervenant professionnel ou bénévole apportant son concours à l'encadrement des élèves durant le temps scolaire peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. L'article L. 911-4 du Code de l'éducation prévoit la substitution de la responsabilité de l'État à celle des membres de l'enseignement à l'occasion de dommages subis ou causés par les élèves. Les intervenants agréés par l'IA-Daisen, et qui sont en charge d'une activité sous la responsabilité des professeurs, peuvent bénéficier des mêmes dispositions protectrices.

Chaque classe peut être divisée en groupes pris en charge par le MNS et/ou l'enseignant ou fonctionner en groupe classe.

La responsabilité des élèves est assurée pour un groupe d'élèves (parcours) ou par zone définie (ateliers), les modalités étant précisées en début de séance.

La surveillance de tous les élèves doit être constante et effective.

C. Les règles à respecter à chaque séance

Pour des raisons de sécurité, les élèves doivent venir sans bijou (bagues, collier etc.), chewing-gum ou bonbons. Les élèves malades ou dispensés restent à l'école : pas d'élèves habillés au bord du bassin.

1. À l'entrée

Les enseignants accompagnent leurs élèves aux vestiaires dès l'ouverture des portes par le personnel du centre nautique.

2. Dans les vestiaires

Quelle que soit l'organisation, le passage des élèves dans les vestiaires s'effectue sous la responsabilité des enseignants.

Après le déshabillage, les élèves sortent des vestiaires sous la surveillance de l'enseignant, passent aux toilettes. La douche savonnée est obligatoire avant le bain.

Seuls les **tenues de bain précisées dans le règlement intérieur de la piscine** sont autorisées (slips et boxers de bain, maillots 1 ou 2 pièces au-dessus du genou et ne couvrant pas les épaules). Les shorts et les combinaisons sont interdits.

Le **bonnet de bain** est obligatoire. Il est judicieux que chaque maître prévoie une réserve de maillots et de bonnets en cas d'oubli, volontaire ou non, de certains élèves.

Les enseignants **doivent obligatoirement porter une tenue de bain ou un short et un tee-shirt** (sécurité et enseignement).

Sur autorisation des MNS, les classes entrent sur le bassin, avec l'accord du maître.

Les enseignants veillent à ce que tous les élèves soient présents au bord du bassin. Ils ne doivent plus le quitter. Si toutefois un élève a besoin d'aller aux toilettes pendant la séance, il le signale à l'enseignant ou au MNS. L'élève, accompagné d'un parent accompagnateur ou d'un camarade se rendra aux sanitaires. En cas d'absence prolongée, prévenir un éducateur de surveillance.

Maladie

Tous les problèmes de santé doivent être vus en amont à l'école et le cas échéant l'élève doit rester à l'école. Les plaies récentes entraînent une dispense momentanée.

En ce qui concerne les maladies cutanées (ex : verrues plantaires), seul un certificat médical de non contagion autorise l'élève à revenir à la piscine.

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : L'enseignant prévient les MNS si c'est nécessaire et garde avec lui les pochettes « PAI » des élèves concernés.

Les parents accompagnateurs aident au déshabillage et au rhabillage. Ils ne peuvent **en aucun cas participer à l'encadrement de la séance. Ils n'ont pas accès au bassin et restent dans la mezzanine.** Ils interviennent sur demande de l'équipe d'encadrement pour une aide matérielle ponctuelle (déplacement aux toilettes...).

La prise de photo ou vidéo par les parents accompagnateurs est interdite (en respect du droit à l'image). Une charte du parent accompagnateur est proposée en annexe.

3. La séance

Chaque enseignant indique au MNS les absents (cf. liste d'élèves).

L'enseignant et le MNS gardent en mémoire le nombre d'enfants dont ils ont la responsabilité, sont responsables de leur groupe et en assurent la sécurité :

- connaissance du nombre d'élèves de son groupe et vérification régulière de celui-ci
- respect des consignes élémentaires de sécurité (ne pas courir, ne pas pousser, ne pas crier, ...les règles d'or de l'activité seront connues des élèves)
- accès des élèves aux toilettes soumis à l'autorisation du responsable. En cas d'absence prolongée, prévenir un éducateur de surveillance.

En concertation, l'enseignant de la classe et les MNS organisent et répartissent les groupes d'élèves.

Un AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) ou un AESH (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap) pourra être amené à entrer dans l'eau si l'accompagnement de l'élève dont il s'occupe le nécessite.

Du petit matériel pédagogique (frites, planches, anneaux lestés, ballons, ...) est mis à disposition des groupes. Le gros matériel (toboggan, cage à écureuil, modules, ...) est installé avant la séance par le personnel de la piscine en fonction des dispositifs prévus dans le projet de bassin. L'utilisation de ce type de matériel nécessite certaines précautions : chaque enseignant et éducateur est vigilant quant à sa bonne utilisation afin de minimiser les risques.

En cas d'urgence, au cours de la séance, une annonce indiquera une évacuation immédiate du bassin.

4. Fin de la séance

Un message est diffusé par haut-parleur pour indiquer la fin de séance ; les élèves déjà engagés terminent l'exercice. Les élèves doivent alors sortir de l'eau, ranger le petit matériel pédagogique et rejoindre la banquette qui leur est assignée. **Cette période d'évacuation demande de la vigilance du fait de l'excitation des élèves et l'envie de ceux-ci de rester dans l'eau. La sortie de l'eau doit être effective pour tous dans les meilleurs délais**

Après bilan de la séance, les élèves se rangent. Chaque enseignant **vérifie l'effectif de sa classe avant que les élèves ne quittent le bord du bassin**. Les MNS de surveillance vérifient l'évacuation complète. **Aucun élève n'est autorisé à revenir au bord du bassin.**

À la fin de la séance, les enseignants et les MNS en charge d'un groupe doivent compléter la fiche de séance (cf. annexe) permettant de savoir ce qu'ont fait les élèves.

À la fin du cycle, les enseignants et les MNS remplissent la fiche de niveau de maîtrise (cf. annexe) et délivrent, le cas échéant, l'ASNS (Attestation du Savoir Nager en Sécurité). Sur demande, il peut être organisé une validation du Pass'nautique.

D. Sécurité, plan d'évacuation

Texte de référence, le POSS (plan d'organisation de la surveillance et des secours) est consultable à la piscine.

Le chef de bassin ou son remplaçant assure la coordination des secours.

Les maîtres-nageurs exercent leur mission de sauveteur secouriste.

Les enseignants sont chargés :

- de regrouper, de compter et de calmer leurs élèves lors des évacuations totales ou partielles.
- de suivre les directives et les consignes données par le chef de bassin ou les maîtres-nageurs sauveteurs.
- de signaler tous facteurs, qu'ils soient humains, matériels ou organisationnels susceptibles de présenter un/ des danger(s).

• Le [Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2022](#) précise que la mission des enseignants est non seulement d'organiser leur enseignement mais aussi d'assurer la sécurité des élèves.

Comme pour les enseignants, la responsabilité d'un intervenant professionnel ou bénévole apportant son concours à l'encadrement des élèves durant le temps scolaire peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. L'article L. 911-4 du code de l'éducation prévoit la substitution de la responsabilité de l'État à celle des membres de l'enseignement à l'occasion de dommages subis ou causés par les élèves. Au regard de la jurisprudence actuelle, les intervenants agréés par l'IA-Dasen, et qui sont en charge d'une activité sous la responsabilité des enseignants, peuvent bénéficier des mêmes dispositions protectrices.

Dans le cas d'une évacuation totale de l'établissement, les utilisateurs de l'établissement suivent les consignes des personnels de la piscine. L'évacuation de l'établissement doit être une solution ultime de mise hors de danger des occupants.

III. PROJET PEDAGOGIQUE

A. Principes pour toutes les classes

1. Les aménagements

Les différents bassins sont aménagés par les MNS, à partir du projet pédagogique, en fonction des niveaux des classes reçues et des séances.

Ces aménagements permettent aux élèves de travailler

- les entrées
- les sorties
- les immersions
- les déplacements
- les enchaînements d'actions : entrée + immersion ; entrée + déplacement ; immersion + déplacement, etc...

Chaque dispositif peut être réaménagé par l'enseignant ou le MNS au regard de la spécificité du groupe. Les enseignants et les MNS doivent pouvoir trouver un fonctionnement permettant à chacun de connaître à l'avance le groupe d'élèves ou la zone de bassin dont ils auront la charge, le matériel disponible, et de se mettre d'accord sur l'espace occupé.

2. Les duos

Les élèves peuvent être associés en duos (binômes).

Ce fonctionnement présente plusieurs intérêts :

- ✓ Sur le plan pédagogique : effet d'entraînement, possibilité de coopération, d'évaluation par son pair.
- ✓ Sur le plan organisationnel : passage aux toilettes pendant la séance.

3. L'avant et l'après séance

Il est nécessaire de consacrer un temps en classe :

- **avant les séances**, pour réactiver les projets des élèves, anticiper ce qu'ils ont à travailler dans les différents espaces et pour préparer les temps d'évaluation
- **après les séances**, pour faire le point sur ce qui a été travaillé, sur les progrès constatés, sur l'explicitation des nouvelles sensations et/ou émotions éprouvées.
- Parcours et répertoires d'actions sont joints en annexe.

B. Le déroulement des modules

Le parcours de formation du nageur sécurisé débute avec l'objectif d'une première expérience positive de l'eau et l'acquisition par tous d'une aisance aquatique. L'acquisition du savoir-nager se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement du cycle 2 au cycle 3 – cf. repères et paliers d'acquisition en annexe.

Le module natation commence par une séance préparatoire en classe, menée par l'enseignant ou un MNS, afin de

- ✓ *Énoncer ou rappeler les règles de fonctionnement et de sécurité à la piscine*
- ✓ *Préciser le rôle des différents adultes présents au bord du bassin pendant les séances*
- ✓ *Repérer les personnes qui seront amenées à travailler avec la classe*
- ✓ *Réactiver les apprentissages des années précédentes*
- ✓ *Anticiper le travail en piscine en se référant au projet pédagogique.*

La première séance à la piscine peut compléter cette présentation pour :

- ✓ *Rassurer les élèves en leur permettant d'exprimer éventuellement leurs craintes, en répondant à leurs questions.*
- ✓ *Découvrir les lieux et le fonctionnement (règles d'hygiène et de sécurité)*

Le début de chaque module comporte une phase d'évaluation permettant d'apprécier le niveau des élèves et de constituer les groupes et les parcours et/ou ateliers.

Les séances suivantes sont consacrées aux apprentissages. Les MNS sont à votre disposition pour conseiller tout au long du module sur les situations possibles.

Les dernières séances sont dédiées à l'évaluation finale. Les parcours, plots et affiches sont installés. Dans la mesure du possible, les élèves viendront à la piscine avec le répertoire d'activités correspondant au parcours à valider.

La dernière séance peut être aménagée en ateliers, de manière à permettre le réinvestissement des apprentissages. L'aménagement du bassin est fait par les MNS ; après explication du dispositif et des rotations, les élèves sont répartis dans les ateliers. La responsabilité de chaque adulte est définie en début de séance.

Le test du savoir nager en sécurité est organisé par les maîtres en partenariat avec les MNS et l'attestation ASNS est délivrée le cas échéant.

Ce test du savoir nager doit figurer au livret scolaire.

Un tableau de suivi des niveaux de maîtrise est joint en annexe. Il est à renseigner en fin de module et à renvoyer au CPC EPS ; il pourra être utilisé par les enseignants et MNS et par les élèves lors du module suivant comme point d'appui pour réactiver les acquis.

C. Repères pour organiser la progressivité des apprentissages

- [Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2022](#): Le tableau suivant donne des repères pour organiser la progressivité des apprentissages.

Paliers d'acquisitions de l'aisance aquatique	Objectifs	Observation
		Repères clés pour le professeur ou l'intervenant
Palier 1 : Cette première étape consiste à entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et à sortir seul de l'eau.	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1) Entrer seul dans l'eau
		2) Sortir seul de l'eau
	Passer de l'appui à la suspension	3) Se déplacer avec les épaules immergées
	S'immerger S'immerger de plus en plus longtemps	4) Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes
Palier 2 : Cette seconde étape nécessite de sauter ou chuter dans l'eau, à se laisser remonter, à flotter de différentes manières, à regagner le bord et à sortir seul.	Accepter l'action de l'eau sur son corps	5) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur taille avec le bras levé)
		Enchaînement 6) Puis se laisser remonter passivement
	Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau	À partir d'un saut : 7) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur minimum taille avec le bras levé)
		Enchaînement 8) Puis se laisser remonter passivement
Palier 3 : Cette dernière étape consiste à entrer dans l'eau par la tête, à remonter à la surface, à parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, à flotter sur le dos avec le bassin en surface, à regagner le bord et à sortir seul.	Accepter le déséquilibre et le changement de direction	9) Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos
		Enchaînement 10) Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur
	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons	11) S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes
		12) S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires
		13) Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager
		14) Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide

ENSEIGNEMENT DE LA NATATION A L'ECOLE PRIMAIRE

ORGANISATION PRATIQUE DU PROJET NATATION

Circonscription : Saint Chamond

École : _____

Piscine fréquentée : Roger Couderc St Chamond

Dates/Rythme

Classes concernées : _____

Nom du maître titulaire de la classe	Nom du maître responsable de l'activité aquatique	de	Nom du MNS co-responsable de la classe	Composition pédagogique (CP,CE1 ...)	Effectif

Nom du (des) MNS(s) en surveillance : _____

Transport : à pied - en car

Nom du transporteur : _____

Jour(s) de la semaine	Heure de départ de l'école	Arrivée aux vestiaires	Créneaux horaires dans le bassin	Départ des vestiaires	Heure de retour à l'école

Noms des parents accompagnateurs	
----------------------------------	--

Date de la situation de référence initiale		Date de la situation de référence finale	
--------------------------------------------	--	------------------------------------------	--

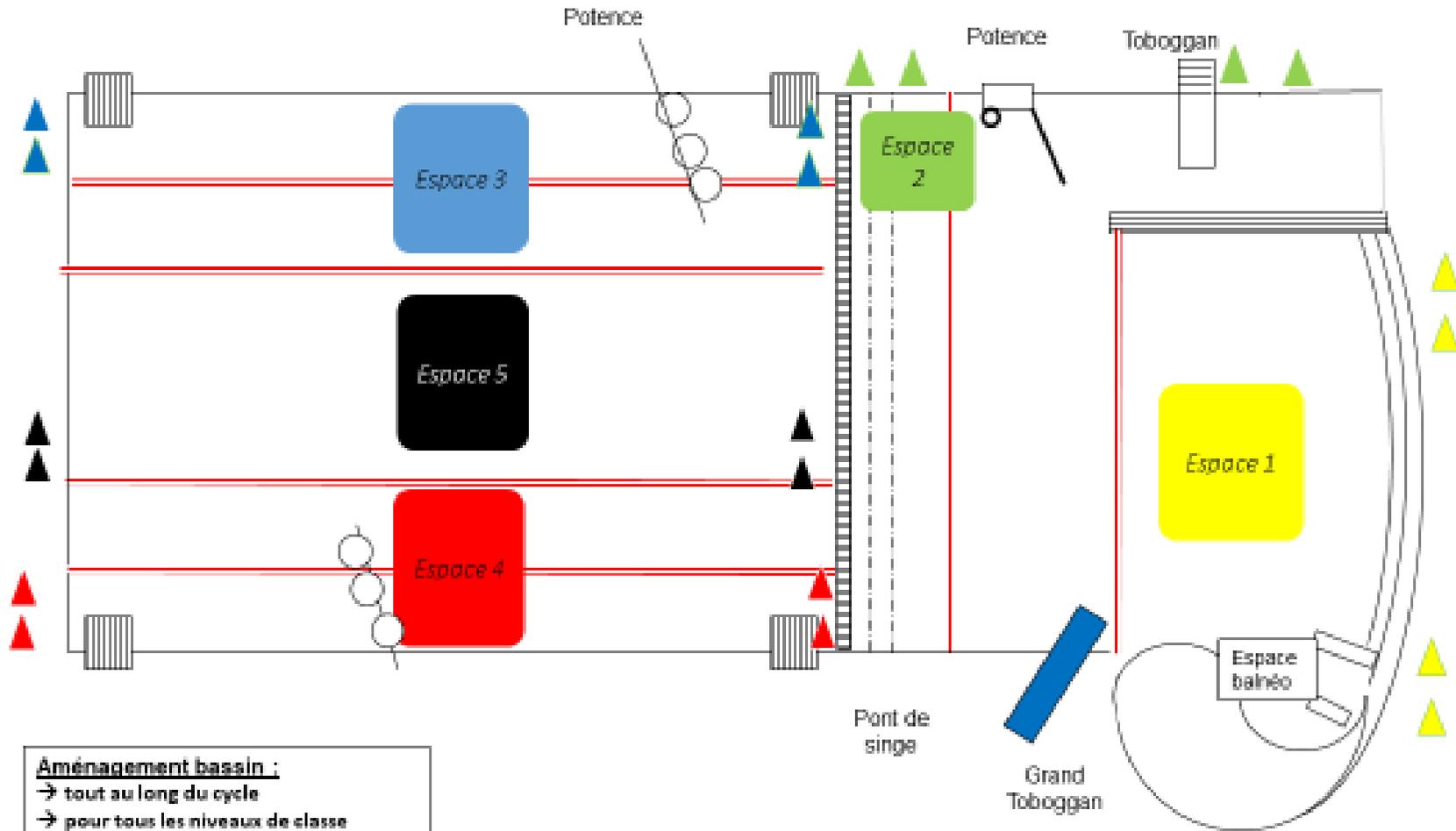
Observations éventuelles.....

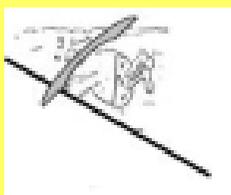
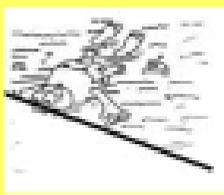
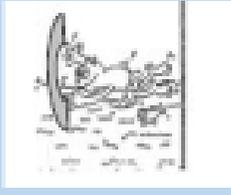
.....

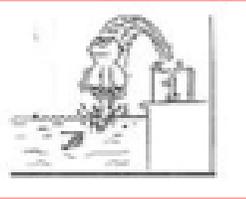
A	le
L'enseignant	Le directeur ou la directrice

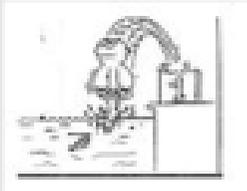
CETTE FICHE DOIT IMPERATIVEMENT ÊTRE RETOURNEE A L'IEN à l'issue de la première séance.

Projet natation consultable à l'école, à la piscine, à la circonscription



	ENTRÉES	IMMERSION	ÉQUILIBRE	DÉPLACEMENT		SORTIE
				VENTRAL	DORSAL	
Parcours jaune (petite profondeur)	 <p>Descendre dans l'eau par les marches d'escalier</p>	 <p>Passer sous une frite le long du bord</p>	 <p>Étoile ventrale en se tenant au bord du bassin</p>	 <p>Se déplacer en « crocodile » sur les escaliers, épaules immergées</p>		<p>Sortir du bassin par les marches d'escalier</p>
Parcours vert (moyenne profondeur)	 <p>Sauter dans l'eau avec une perche</p>	 <p>Descendre au fond de l'eau le long de la perche pour récupérer un objet et le remonter à la surface</p>	 <p>Étoile ventrale en se tenant à une frite, visage immergé</p>	 <p>Se déplacer entre 2 cordes sur 15 mètres en immergeant la tête régulièrement</p>	 <p>Se déplacer avec 2 frites sur le dos</p>	 <p>Sortir de l'eau par le bord du bassin</p>
Parcours bleu (grande profondeur)	 <p>Sauter avec une frite</p>	 <p>Descendre au fond de l'eau le long de la perche pour récupérer un objet et le remonter à la surface</p>	 <p>Étoile ventrale, visage immergé 3 secondes</p>	 <p>Se déplacer sur le ventre avec une frite tenue à bout de bras, tête régulièrement immergée</p>	 <p>Se déplacer sur le dos avec une frite sur 10 mètres</p>	 <p>Sortir de l'eau par le bord du bassin</p>

	ENTRÉES	IMMERSION	ÉQUILIBRE	DÉPLACEMENT		SORTIE
				VENTRAL	DORSAL	
Parcours rouge (moyenne ou grande profondeur)	 <p>Sauter dans l'eau</p>	 <p>Se déplacer brièvement sous l'eau en passant sous un obstacle flottant</p>	 <p>Se laisser flotter sur le dos pendant 5 secondes</p>	 <p>Se déplacer sur le ventre sur vingt mètres, sans aide à la flottaison et sans reprise d'appui</p>		
Pass' nautique	effectuer un saut dans l'eau ; réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ; réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ; nager sur le ventre pendant vingt mètres ; franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.					

	ENTRÉES	IMMERSION	ÉQUILIBRE	DÉPLACEMENT		SORTIE
				VENTRAL	DORSAL	
Parcours noir (grande profondeur)	 <p>Sauter ou plonger dans l'eau</p>	 <p>Effectuer un plongeon canard pour passer dans un cerceau immergé</p>	 <p>Réaliser un surplace vertical de 5 secondes, tête hors de l'eau</p>			Se déplacer sur «30 mètres en alternant sur le ventre et sur le dos
ASNS	<p>Connaissances et attitudes : savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ; connaître et respecter les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ; savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l'ASNS permet d'évoluer en sécurité.</p> <p>Capacités : À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière. Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle. Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m. Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 m. Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m. Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale. Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 m. Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m. Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète. Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ. S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.</p>					

Dates		Heure		1
Ecole		Classe		
enseignant		1	2	3
MNS				
NOM	Prénom	6	7	8
		8	9	10
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				##
23				
24				



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNÉE D'OBTENTION

**ATTESTATION
« SAVOIR-NAGER » EN SÉCURITÉ**

définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité est délivrée par (nom du directeur de l'école ou du chef d'établissement) _____, à

Nom :

Prénom :

Date de naissance : ___ / ___ / ___

École / collège :

Académie :

Fait à _____, le

Cachet de l'établissement et
signature du directeur de
l'école ou du chef
d'établissement

Professionnel agréé
et titre

Professeur

Dates	Ecole	Heure										1
		Classe										
enseignant	MNS											2-
NOM	Prénom	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1												3
2												
3												
4												4
5												
6												
7												5
8												
9												
10												6
11												
12												
13												7
14												
15												
16												8
17												
18												
19												9
20												
21												
22												##
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												